

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 136-25 C

Objet : RS - Approbation de la consistance du service de transport du réseau Synchro Mobilités à compter du 5 mai 2025

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 136-25 C

objet **RS - Approbation de la consistance du service de transport du réseau Synchro Mobilités à compter du 5 mai 2025**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public avec la société Transdev portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. L'offre a été définie pour toute la durée du contrat et toute modification influe sur les montants des charges contractualisées et l'engagement de recettes.

Des réunions de secteur de présentation du nouveau réseau de transport en commun se sont déroulées courant mars 2025 auprès des représentants communaux. A l'issue, des études d'ajustements d'offre ont été travaillées techniquement.

Il est donc proposé d'approuver les évolutions d'offre du réseau de bus de Synchro Mobilités.

Ligne	Adaptation	Coût annuel estimé (euros 2025)
A partir du 5 mai 2025		
Service de transport à la demande	Lancement du service de transport à la demande Flexi le 5 mai 2025 au lieu du 7 juillet 2025 comme prévu au contrat de DSP, soit deux mois de fonctionnement supplémentaires	Montant € HT au réel réalisé
A partir du 7 juillet 2025		
Ligne 3	Modification et extension du tracé de la ligne 3 afin de desservir le secteur commercial de Galion (Bassens) Impact recettes en année pleine : + 0 € Cette adaptation nécessite l'utilisation d'un véhicule supplémentaire	+ 45 996 € HT soit 20 649 € HT pour l'exercice 2025
Nouvelle ligne 30 du réseau Synchro Bus	Exploitation de la ligne S06 (nouvelle ligne 30 du réseau Synchro Mobilités) dans le cadre de la convention de délégation de compétence établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry (non prévue au contrat de DSP), au titre de laquelle la Région verse une contribution annuelle de 253 413,52 € HT Impact recettes en année pleine : + 3 595 € Cette adaptation nécessite l'utilisation d'un véhicule supplémentaire	+ 350 000 € HT soit 140 000 € HT pour l'exercice 2025

Ces adaptations impactent le budget mobilité à hauteur de 160 649 € HT pour l'exercice 2025 et de 395 996 € HT en année pleine, hors fonctionnement du service Flexi pendant deux mois dont le montant sera établi a posteriori au réel réalisé.

L'ensemble des adaptations proposées sera intégré à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 082-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 et l'actualisation du guide tarifaire Synchro Bus,

Vu le contrat de délégation de service public établi avec la société Transdev Grand Chambéry et notamment son article 16.2 « adaptations de l'offre de référence »,

Vu l'avis de la commission mobilité du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 mars 2025,

Vu l'avis du Comité des partenaires du 1^{er} avril 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les évolutions de l'offre du réseau de bus, pour un montant au titre de l'exercice 2025 de 160 649 € HT (euros 2025) hors fonctionnement du service Flexi pendant deux mois dont le montant sera établi a posteriori au réel réalisé,

Article 2 : de dire que les évolutions d'offre seront intégrées à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

136-25 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la consistance du service de transport du réseau Synchro Mobilités à compter du 5 mai 2025

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33703H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33703H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025